



CONCOURS — TOUS héros POUR L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Participez au concours avec vos élèves afin de les instruire sur la réalité des enfants travailleurs, de leur faire prendre conscience des droits des enfants et de les mettre en action pour contribuer à contrer ce fléau. Cet exercice pourrait faire une différence dans la vie d'un enfant.

Plusieurs prix à gagner ! Vous avez jusqu'au 1^{er} avril 2022 pour soumettre votre projet.



MON APPM

AGENDA DU PARFAIT PROF MILITANT

L'Alliance fera produire des agendas qu'elle mettra à votre disposition. Nous procéderons par commande. Ainsi, si vous souhaitez commander l'agenda *Mon APPM*, merci de remplir ce formulaire.

BONNE RELÂCHE...



NOUVELLES DU CF

Pour poursuivre dans la lancée du Conseil d'administration afin que vous compreniez davantage le rôle de l'Alliance au sein des instances de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), voici un résumé de certains points discutés en Conseil fédératif (CF) des 16 et 17 février dernier. Au moment d'écrire ces lignes, le CF n'était pas terminé. D'autres éléments seront résumés dans le prochain numéro du *BIS*, au retour de la semaine de relâche.

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE LA FAE

À la suite de travaux des comités des élections et des statuts et règlements de la FAE, des propositions de modifications ont été adoptées. Les modifications du chapitre 4 ont pour objectif d'actualiser le mode d'élection des membres des comités de la FAE afin que le règlement comprenne aussi le mode électronique tout en étant conforme aux pratiques. Par ailleurs, la procédure de mise en candidature et en cas de désistement a été précisée.

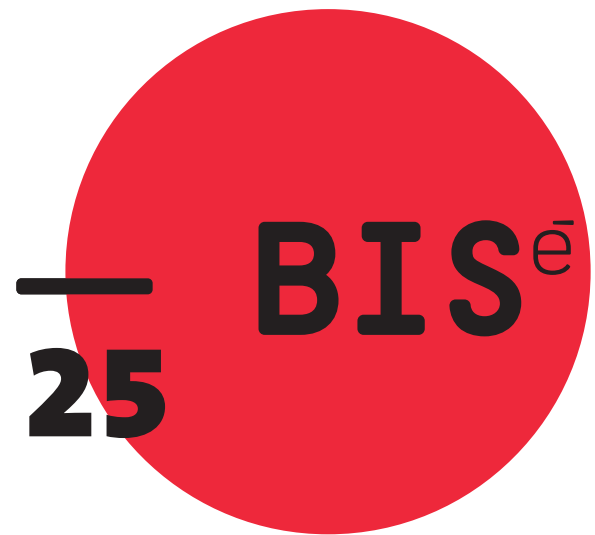
Au chapitre 5 du règlement du Congrès, la mise en place d'un projet-pilote permettant la tenue d'un scrutin par voie électronique pour les prochaines élections de la FAE a été adoptée. Des changements aux encadrements de la publicité électorale et des outils promotionnels ont également été apportés.

Finalement, le nombre d'appuis nécessaire pour obtenir un temps de concertation en Conseil de négociation (CN) a été fixé à 7. Ce nombre était auparavant de 15, le même que celui du Conseil fédératif. Or, le CN comporte moins de personnes déléguées que le CF.

ÉLECTIONS FAE

Quatre membres du comité exécutif de la FAE ont annoncé qu'ils ne poseraient pas leur candidature aux élections de 2022 : Sylvain Mallette, à la FAE depuis 2008 et président depuis 9 ans ; Alain Marois, vice-président à la vie politique depuis 2013 ; Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle pendant 10 ans ; Luc Ferland, vice-président aux relations de travail depuis 2016. Ils ont tous investi temps, énergie et passion pour défendre les intérêts des profs, mais aussi l'école publique. Je les remercie sincèrement de leur engagement envers la cause pour laquelle nous travaillons.

Les élections de l'exécutif de la FAE se tiendront lors du Congrès du 27 au 30 juin. L'appel des candidatures débutera le 15 mars et prendra fin le 8 mai. Une soirée électorale aura lieu le 27 juin ; la campagne électorale prendra fin le 28 juin à 23h59. Le vote par voie électronique se tiendra le mercredi 29 juin et les résultats seront dévoilés publiquement.



FORMATION INITIALE DES MAÎTRES À LA FP

Le comité exécutif de la FAE a proposé que les 12 recommandations de la table de travail, créée au Congrès de 2019 et formée de profs de la formation professionnelle, qui portent sur la formation initiale, l'entrée en enseignement, l'accompagnement et le TECFÉE soient apportées au prochain Congrès pour décision.

SAUVEGARDE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les études démographiques le démontrent année après année : le français comme langue commune au Québec est en recul. Avec le dépôt du projet de loi 96, le sujet est d'autant plus d'actualité. La FAE a toujours eu dans sa mission la protection et la valorisation de la langue française, comme en fait foi sa participation à la coalition Partenaires pour un Québec français. Or, malgré sa déclaration de principe, plusieurs enjeux précis touchant la langue française ne font toujours pas l'objet d'une position définie de la fédération, entre autres l'application de la loi 101 au collégial et la politique d'immigration provinciale. Il sera demandé au Congrès de donner à la FAE le mandat de se pencher sur ces questions afin de prendre position lors du congrès de 2025.

Il s'agit là de sujets de discussions et de décisions variés qui font de la FAE une organisation unique.

Sur ce, je vous souhaite une excellente semaine de relâche, je vous invite à vous poser et à prendre soin de vous !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

DEMANDE DE CONGÉS AUTORISÉS

CONGÉS SANS TRAITEMENT, À TITRE DIFFÉRÉ ET RETRAITE PROGRESSIVE

Le 31 mars est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou un congé lié à la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous devez savoir que ces congés ne sont pas accordés automatiquement. Le CSSDM a le pouvoir discrétionnaire de les accorder ou de les refuser.

L'orientation du CSSDM, au sujet des congés demandés pour l'année 2022-2023, est de refuser toute demande de congé sans traitement ou à traitement différé si vous enseignez dans un champ en pénurie ou en difficulté de recrutement.

Ces champs sont publiés dans la circulaire annuelle des congés du CSSDM publiée sur *Adagio*. Ils sont inscrits dans le tableau ci-contre.

Les seules exceptions possibles à cette règle sont les demandes de congé pour raisons humanitaires, pour soutien à un membre de famille gravement malade ou pour des raisons de santé.

En ce qui concerne les demandes de congé liées à une retraite progressive, les motifs de refus sont les mêmes (champs en pénurie ou en difficulté de recrutement). La **seule exception** possible, selon la circulaire annuelle de retraite progressive du CSSDM publiée sur *Adagio*, est celle reliée à des raisons de santé. Nous vous recommandons fortement de consulter cette circulaire pour obtenir plus d'informations.

Vous souhaitez demander un congé ? La fiche syndicale sur les congés autorisés contient plusieurs renseignements utiles.

La demande de congé doit être remplie en ligne dans Mon dossier employé. Vous pouvez aussi y accéder soit via le portail du CSSDM, soit via *Adagio*. Vous devez spécifier les motifs de votre demande de congé et y joindre les pièces justificatives requises.

Pour une demande reliée à des motifs de santé, vous devez l'accompagner du formulaire T-177, rempli par votre médecin traitant, et l'acheminer par courriel à l'adresse suivante : sst@csgm.qc.ca. À défaut de ce faire, elle sera automatiquement refusée. Il importe de préciser que votre demande peut être refusée, même si elle est accompagnée du formulaire T-177, car le Bureau des services-conseils en assiduité au travail (BSCAT) doit faire une recommandation pour l'octroi ou non du congé.

Voici quelques informations supplémentaires :

- les personnes qui ont déjà entrepris un programme de **retraite progressive** doivent aussi remplir le formulaire de demande de congé et cocher la case **RENOUVELLEMENT** ;
- plan de traitement différé : il est possible d'amorcer un plan de traitement différé à la 101^e journée de l'année scolaire, mais dans le seul cas où le plan concerne un congé d'une demi-année. Si vous souhaitez un congé pour les 100 premiers jours de l'année scolaire, votre plan doit débiter à la 101^e journée.

Exemple : plan de 2 ans dont le congé est prévu au cours des 100 premiers jours de l'année scolaire 2024-2025 :

- début du plan : 101^e journée de l'année 2022-2023 ;
- année 2023-2024 ;
- période de congé au cours des 100 premiers jours de l'année 2024-2025 ;
- fin du plan : 100^e journée de l'année 2024-2025.

●
Chantal Forcier, conseillère
Élise Longpré, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES
(champs en pénurie)

- Adaptation scolaire (primaire et secondaire)
- Enseignement du français langue maternelle

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES
(champs en difficulté de recrutement)

- Préscolaire – Maternelle 4 ans ou 5 ans
- Titulaire primaire (de la 1^{re} à la 6^e année)
- Éducation physique (secondaire)
- Enseignement de l'anglais (primaire et secondaire)
- Arts plastiques ; arts dramatiques ; danse (primaire et secondaire)
- Musique primaire et secondaire

FORMATION PROFESSIONNELLE
(champs en pénurie)

- Mécanique d'engins de chantier
- Mécanique de véhicules lourds routiers

FORMATION PROFESSIONNELLE
(champs en difficulté de recrutement)

- Électricité, plomberie et chauffage
- Préparation et finition de béton, calorifugeage, carrelage
- Charpenterie (français et anglais), menuiserie
- Mécanicien de véhicules de loisirs et d'équipement léger
- Mécanique automobile
- Santé et services sociaux
- Assistance technique en pharmacie (ATP)

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
(champs en pénurie)

- Intégration sociale
- Intégration socioprofessionnelle

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
(champ en difficulté de recrutement)

- Français langue d'enseignement

SUIVI D'ÉLÈVES ISOLÉS AU SECONDAIRE

Plusieurs profs du secondaire nous ont contactés parce que leur direction leur a indiqué que la compensation financière dont le calcul est basé sur le 1/1000^e du salaire annuel accordée pour le dépassement de tâche éducative (TÉ) afin d'appeler des élèves en isolement ne s'appliquait qu'au primaire. **Ce n'est pas le cas !**

Précisons d'abord que l'envoi de courriels contenant des travaux (généralement suffisants pour plusieurs élèves) est calculé dans la **tâche complémentaire** (TC) et n'entraîne pas de rémunération additionnelle. Toutefois, un appel téléphonique ou une conférence par Teams pour un élève qui en aurait besoin constitue de la tâche éducative. Dans certaines écoles, un temps spécifique au suivi des élèves isolés pour la COVID vous a été reconnu en TÉ en début d'année. Si ce n'est pas le cas dans votre école, le dépassement pour ce travail doit être rémunéré.

Votre direction pourrait être tentée de vous demander de faire ce suivi lors de vos récupérations ou de votre temps d'encadrement. Nous sommes d'avis que nos récupérations doivent servir à nos élèves en présence et que faire des suivis COVID durant ce temps peut leur enlever

du service. Quant au **temps d'encadrement** (TC), il est défini ainsi dans la convention nationale : *intervention auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves visant le développement personnel et social de l'élève et l'invitant à assumer ses responsabilités relativement à sa propre formation.* **On comprendra que donner des explications didactiques à un élève isolé n'entre pas dans cette définition.**

C'est pourquoi nous vous invitons à demander par écrit à votre direction une compensation financière dont le calcul est basé sur le 1/1000^e de votre salaire annuel pour tout dépassement de tâche lié au suivi de vos élèves isolés. En cas de refus de sa part, vous êtes en droit de vous en tenir à la tâche éducative qui vous est reconnue et d'indiquer à votre direction l'impact que cela aura sur vos élèves. Nous vous invitons à contacter l'Alliance pour nous faire part de tels refus.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Daniel Chartrand, vice-président
Martin Leclerc, secrétaire-trésorier
Jean-François Audet, conseiller

CÉLÉBRONS LES FEMMES



Vous avez reçu dans vos écoles les affiches, autocollants et épinglettes du Collectif 8 mars. Cette année, le collectif a choisi comme thème : *L'avenir est féministe*. Ce slogan correspond tout à fait avec ce que l'Alliance défend. Nous croyons qu'une société égalitaire, inclusive et sécuritaire pour toutes et tous passe inévitablement par un avenir féministe.

Notre avenir est féministe. Il est fait de la somme de nos combats, de nos batailles et de nos luttes. Parce que nous sommes fortes, déterminées et inébranlables, nous exigeons une société féministe qui incarne nos valeurs progressistes. Le retour en arrière, le retour à la « normale » et le statu quo ne peuvent être envisagés.

Nous vous invitons donc à participer avec nous à une manifestation qui aura lieu le dimanche 6 mars prochain. Les détails seront communiqués plus tard. Nous vous invitons à vous inscrire dans notre site pour confirmer votre présence.

● **Marie Contant, vice-présidente**

OUVERTURE DU COLLOQUE



© Philippe Ruel



© Aurélie Lanctôt



Qu'on soit des profs, des parents ou des élèves, la pandémie a fait de nous, plus que jamais, des numéros. Le travail à distance, avec les enfants à la maison, les parents qui surveillent les cours en ligne, entre leurs propres rencontres pour leur travail, quoi de plus pour se sentir invisibles et peu reconnus ? Cette catastrophe mondiale a exacerbé les drames vécus par des populations déjà affectées par la pauvreté, la solitude, la violence et la maladie. Avons-nous appris quelque chose de tout cela ? Verrons-nous des changements dans le respect du climat, dans l'importance de la solidarité et de l'entraide ? Ces questions seront posées et des réflexions seront abordées par **Aurélien Lanctôt, Webster et Fabrice Vil** en conférence d'ouverture, animée par **Manal Drissi**, chroniqueuse, humoriste et animatrice allumée et engagée.

Elle saura tirer le meilleur de chacun afin de bien démarrer ce 24^e colloque de l'Alliance des profs.

ÉDUCER LES GARS À LA SEXUALITÉ

Michel Dorais a fait de ce sujet un livre qui sera le clou de sa conférence. Avec la flambée de violence envers les femmes des dernières années, savoir parler de sexualité aux garçons avec finesse et justesse n'est pas une mince affaire. Ce sociologue, professeur d'université, en a fait un cheval de bataille. Il vous présente le fruit de ses réflexions dans cet atelier !

Il est encore temps de vous inscrire !

● **Elaine Bertrand, personne-ressource**

AVIS DE DÉCÈS

L'Alliance a le regret d'annoncer le décès de Benoît Laforce, enseignant de français à l'école Édouard-Montpetit depuis 2003. Il avait auparavant travaillé dans d'autres établissements du CSSDM en tant que suppléant. Nos condoléances les plus sincères à tous ses collègues de travail.